

Moniteur fédéral pagaie couleur avec option CQP moniteur de canoë-kayak

Option mer ou option eau vive

Lors du cursus de formation fédérale, chaque stagiaire peut choisir de suivre un parcours de formation renforcé l'amenant à valider le CQP moniteur de canoë-kayak et sport de pagaie.

Accessible aux titulaires d'un AMFPC, le parcours de formation MFPC-CQP permet de valider le CQP, diplôme professionnel permettant l'encadrement du canoë-kayak **contre rémunération**.

Le CQP moniteur de canoë-kayak assure 4 fonctions principales :

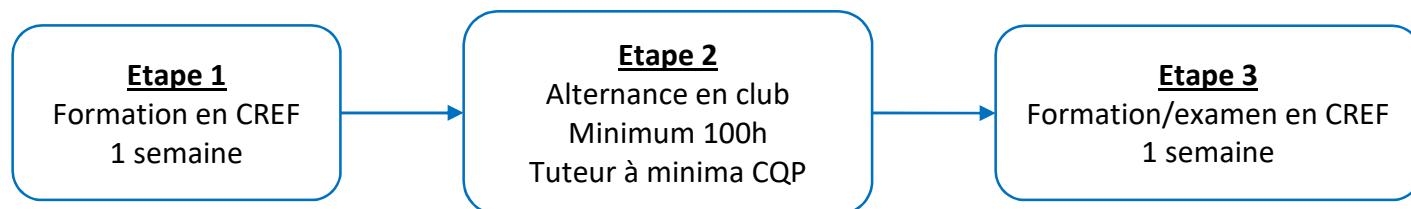
- ✓ Il accueille tout type de public au sein d'une structure proposant des activités de canoë-kayak et autres supports propulsés à la pagaie ;
- ✓ Il organise la logistique nécessaire à la mise en œuvre de l'activité ;
- ✓ Il encadre des séances d'initiation, des balades ou des randonnées en canoë kayak et autres supports propulsés à la pagaie, en assurant la sécurité des pratiquants et celle des tiers ;
- ✓ Il contribue à la promotion des activités de la structure

Le CQP moniteur de canoë kayak et sports de pagaie exerce en eau calme sur tous types de plan d'eau intérieurs, dans le respect de la réglementation locale, au sein de rivière en eau vive de classe I et en mer sans houle significative dans la limite des 300m d'un abri.

Selon l'option choisie, il étend ses prérogatives professionnelles.

- ✓ Option eau vive : jusqu'à la classe II pouvant comporter des passages de classe III non successifs.
- ✓ Option mer : jusqu'à 1 mille d'un abri, par vent de force 3 Beaufort maximum sur le site d'évolution

La formation se déroule en trois étapes :



L'engagement dans le parcours de formation amenant à la validation du MFPC et du CQP est à prendre avec sérieux. Les attendus en termes de présence au club, d'encadrement, et d'investissement dans son projet sont renforcés par rapport au parcours MFPC.